

Appendix
(P.)
8 March

year to macadamize his road if his lot were three arpents in width. On the whole I am of opinion that nothing that could be done would be of more advantage to the public than to order that the said road be macadamized from l'Abord-à-Plouffe, as far as La Côte des Neiges; and the means herein proposed appear to me to be just, and likely to produce the desired effect without being injurious to the interests of the persons from whom the performance of the duties herein mentioned is required.

Eustache Nicholas Lambert Dumont, Esquire, called in; and the preceding evidence of Mr. Labrie, having been read to him, he stated that he perfectly agrees with him in all he states with respect to the line road from l'Abord-à-Plouffe to the Côte des Neiges Road, as well as with respect to the 16 arpents of front road at La Côte de Vertu; but he thinks it would be right that a Bill should be passed to that effect, in order to authorize the Commissioners to perform the work as mentioned in detail.

Tuesday, 2nd March, 1830.

The Chairman laid before the Committee the following letter received by him:—

Quebec, 29th February, 1830.

Sir,

Having had communication of a Letter dated Ste. Croix, 24th instant, addressed to Mr. L. Galarneau, from my brother G. W. Allsopp, and in which he states that he would consent to the reduction of one third of the established Tariff for toll over the Jacques Cartier Bridge, in the event of the Legislature granting the monies required in the Petition of sundry inhabitants in the County of Hampshire, for improving the hills on both sides of the River Jacques Cartier, which proposal is also consented to by Jerome Fisette, the Lessee of the said Bridge; I beg leave to represent that I am under the impression that the consent obtained for the reduction of the Toll is only temporary and not permanent, for obtaining the grant for improving the hills, which is for the benefit of the public in general, and that it cannot be expected that the proprietors of the Bridge would be called upon to make such a sacrifice, and am convinced that no such proposal emanated from the Committee on the said Petition.

As one of those in whom the property and toll of the Bridge is vested, and not having any previous intimation of a proposed reduction of the tolls, I beg leave to request the Committee will not consider the proposal other than of a temporary nature, or as a condition in the law, for a compliance with the request of the Petition; and, moreover, that I do not assent to the reduction of the tolls, because this measure has already been resorted to, to induce the public to travel the road; and the monies expended for building the Bridge and maintaining the same, give a very inadequate return of income for such expenditure, and cannot admit of a permanent reduction of the toll established by law.

I have the honor to be,

Sir,

Your most obedient,

Humble Servant,

ROBT. ALLSOPP.

François Blanchet, Esquire, Chairman of the Committee for Internal Communication.

Edward Hale, Esquire, again called in; and examined:

Q. Have you any knowledge of the present condition of the middle Jacques Cartier Bridge?

A. It is to my knowledge that the Government Bridge over the River Jacques Cartier, has given way from lapse of time, and the decay incidental to all wooden structures exposed to weather, and that the communication heretofore afforded by the said Bridge is now interrupted. This Bridge was erected at a very heavy expense to Government by Legislative grants under the Acts of the 40th Geo. III. Cap. 6, and 45th

Geo.

ment des chemins depuis l'Abord à Plouffe à la Côte des Neiges, et les moyens proposés me paraissent justes et comme devant avoir le succès désiré, sans causer de dommages aux individus dont on exige les devoirs susdits.

Eustache Nicolas Lambert Dumont, écuyer, a été appelé, et le témoignage précédent de M. Labrie, lui ayant été lu, il a déclaré, qu'il était parfaitement d'accord avec lui, dans tout ce qui est dit par rapport au chemin de ligne depuis l'Abord à Plouffe jusqu'au chemin de la Côte des Neiges, ainsi que dans ce qui a rapport aux seize arpents de chemin de front dans la Côte de Vertu; mais il croit qu'il serait à propos de passer une bill à cet effet, pour autoriser les commissaires à faire l'ouvrage tel qu'il est détaillé.

Mardi, 2 Mars 1830.

Le président a mis devant le comité la lettre suivante qu'il avait reçue:

Québec, 29 Fevrier 1830.

Monsieur,

Ayant eu communication d'une lettre en date de Ste. Croix, 24 courant, adressée à Mr. Galarneau par G. W. Allsopp, et dans laquelle il dit qu'il consentirait à réduire d'un tiers le tarif de péage établi pour passer sur le pont de la rivière Jacques Cartier, dans le cas où la législature accorderait l'argent demandé dans la pétition de divers habitants du comté d'Hampshire, pour améliorer les côtes de chaque côté de la rivière Jacques Cartier, à la quelle proposition acquiesce aussi Jérôme Fisette, locataire du dit pont, je demande à remarquer que je suis sous l'impression que le consentement obtenu pour la réduction du pontage n'est que temporaire et non permanente, à la fin d'obtenir la dotation pour l'amélioration des côtes; ce qui est pour l'avantage du public en général, et qu'on ne peut s'attendre à ce qu'on demande aux propriétaires du pont de faire un pareil sacrifice, et je suis convaincu qu'une pareille proposition n'a pu émaner du comité auquel a été renvoyée cette pétition.

Comme un de ceux à qui appartient la propriété et le péage du pont, et ne m'ayant pas été antérieurement donné à entendre qu'on demanderait la réduction proposée, je demande à prier le comité de ne pas considérer la proposition autrement que comme un arrangement de nature temporaire, ou comme une condition dans la loi, pour que la demande contenue dans la pétition soit accordée; et de plus que je n'acquiesce pas à cette réduction du pontage, parce qu'on a déjà eu recours à cet expédient pour induire les gens à fréquenter le chemin, et que l'argent dépensé pour bâtir le pont et pour le retenir en bon état donne un revenu bien insuffisant pour une telle dépense, et ne peut permettre de faire une réduction permanente dans le pontage établi par la loi.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble et très

Obéissant serviteur,

ROBT. ALLSOPP.

François Blanchet, écuyer,
Président du comité des communications intérieures.

Edouard Hale, écuyer, a été appelé de nouveau, et examiné:—

Q. Savez-vous dans quel état est maintenant le pont de Jacques Cartier du milieu?

R. Il est à ma connaissance que le pont du gouvernement, construit sur la rivière Jacques Cartier, est tombé en ruines par l'action du tems qui toujours détruit à la longue toutes les structures en bois exposées à l'air, et que la communication qu'offrait ci-devant le dit pont est maintenant interrompue. Ce pont fut construit à grand frais, par des octrois législatifs en vertu des actes de la 40e. Geo. III, chap. 6, et de la 45e

Geo

Appendice
(P.)
8 Mars.